

POSER SA CANDIDATURE

Toute personne manifestant un intérêt à poser sa candidature à un poste de conseiller ou au poste de maire doit remplir un formulaire de déclaration de candidature présentement disponible au bureau de la municipalité de L'Islet.

Vous êtes invités à communiquer avec la présidente d'élection afin d'obtenir toute autre information.

Madame Marie Joannisse, présidente d'élection
284, boulevard Nilus-Leclerc
L'Islet (Québec) G0R 2C0
☎ 418 247-3060, poste 226

QUAND POSER SA CANDIDATURE

La déclaration de candidature dûment complétée, doit être déposée, au bureau de la municipalité, 284, boulevard Nilus-Leclerc aux jours et heures suivants et **au plus tard le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 16 h 30 :**

du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

| | | |
|--|-------------------------|--------------------|
| Lundi | | 13 h à 16 h |
| Mardi | 8 h 30 à 11 h 30 | |
| Mercredi | 8 h 30 à 11 h 30 | 13 h à 16 h |
| Jeudi | 8 h 30 à 11 h 30 | 13 h à 16 h |
| Vendredi | 8 h 30 à 11 h 30 | |
| À NOTER : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert exceptionnellement de 9 h à 16 h 30. | | |

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, un scrutin aura lieu le dimanche 7 novembre 2021 et un vote par anticipation sera tenu le dimanche 31 octobre 2021.

Suivez-nous sur www.lislet.com
pour voir l'évolution des dépôts
de candidatures



INFO MUNICIPAL

www.lislet.com 15 septembre 2021 Volume 22 Numéro 3

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Calendrier électoral – Dates à retenir

Vendredi 17 septembre 2021

- Début des mises en candidatures

Vendredi 1^{er} octobre 2021- 16 h 30

- Fin des mises en candidatures
- Proclamation des candidats élus sans opposition (le cas échéant)

Date à déterminer

- Commission de révision (s'il y a lieu)

Dimanche 31 octobre 2021

- Jour de vote par anticipation (s'il y a lieu)

Dimanche 7 novembre 2021

- Jour du scrutin (s'il y a lieu)

Vendredi 12 novembre 2021

- Proclamation des candidats élus (s'il y a lieu)

POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

Le 17 septembre prochain marquera le début du processus électoral sur le territoire de L'Islet. Voici les postes ouverts aux candidatures :

Maire Conseillers postes # 1, # 2, # 3, # 4, # 5, # 6

La durée du mandat sera de 4 ans.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE – QUI PEUT LE FAIRE?

Les conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil sont établies par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Pour l'élection 2021, vous pourriez être éligible à un poste de membre du conseil si vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale en satisfaisant aux critères suivants :

- Être âgé(e) de 18 ans ou plus le 7 novembre 2021;
 - Être un(e) citoyen(ne) canadien(ne) le 1^{er} septembre 2021;
 - Ne pas être sous curatelle le 1^{er} septembre 2021;
 - Ne pas avoir été reconnu(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse depuis le 31 août 2016;
 - Ne pas être dans une situation d'inéligibilité en raison d'un emploi (ex. : membre du personnel électoral, employé(e) municipal(e)) ou d'infraction à des lois du Québec ou du Canada;
 - a) Être domicilié(e) sur le territoire de la municipalité le 1^{er} septembre 2021 et au Québec depuis au moins six mois à cette même date;
- OU
- b) Être, propriétaire d'un immeuble ou occupant(e) d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la

municipalité depuis au moins 1 an, le 1^{er} septembre 2021 (ex. : être propriétaire d'un chalet)

- Résider sur le territoire de la municipalité, de façon continue ou non, depuis au moins un an, le 1^{er} septembre 2021.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité.

VOTE PAR CORRESPONDANCE – ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS

À l'occasion des élections municipales du 7 novembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de L'Islet a résolu d'offrir aux électrices et aux électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin de voter par correspondance.

Si vous répondez à cette condition et désirez voter par correspondance, vous devez faire votre demande au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Contactez-nous au 418 247-3060 poste 221 ou par courriel à info@lislet.com.

Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de la municipalité dans la section *Élections et référendum*.

*Les électrices et les électeurs, sans restriction concernant l'âge, dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de santé publique peuvent formuler une demande dès le 17 octobre, et ce, jusqu'au 27 octobre.

MESURES SANITAIRES – COVID-19

Prendre note que des mesures sanitaires seront mises en place lors du vote par anticipation et du jour du scrutin en raison de la pandémie de la Covid-19.

Les mesures détaillées vous seront transmises lors d'un prochain info-municipal.

